

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN  
14112

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Réglementant la circulation sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

**Vu** la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

**Vu** les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

**Vu** la demande de l'entreprise MICHEL BOISSEL en date du 3 septembre 2026.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors d'un branchement monophasé souterrain + raccordement boîte souterraine pour le 1 bis La Haute Rue réalisés par l'entreprise MICHEL BOISSEL – TSE 70011 – CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY Cedex, représenté par Madame Jennifer BOISSEL, de réglementer la circulation à Périers-sur-le-Dan, rue de Colleville.

**A R R Ê T É**

**Article 1** : Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 14/10/2026 jusqu'au 24/10/2026, la circulation sera alternée par feux tricolores. Interdiction de stationner et de dépasser.

**Article 2** : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement du Calvados  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- SDIS,
- Twisto et bus verts
- Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 4 septembre 2026

Le Maire



Barbara BELAMY

